



# Formation des enseignants non-titulaires n°3/14

Ecole de West Bay : 20.10.15

Droits et devoirs des enseignants  
Les missions de l'école

Louissette CAUX, IEN déléguée



# Le système éducatif français est basé sur le code de l'éducation

- ☀ Ce texte est le fondement législatif du fonctionnement de l'école
- ☀ Il est régulièrement modifié pour s'adapter aux orientations politiques
- ☀ Il est consultable sur le site du M.E.N.J.S et sur Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>
- ☀ Le Code de l'éducation comprend une partie consacrée aux missions de l'école



# LES MISSIONS FONDAMENTALES ( I )

- ☀ L'éducation est la première priorité nationale
- ☀ Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves
- ☀ Il contribue à l'égalité des chances
- ☀ Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en oeuvre ces valeurs (nouvel alinéa 2005).



# LES MISSIONS FONDAMENTALES ( II )

- ☀ L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est l'objectif visé pour tous les jeunes
- ☀ Est garanti, en outre, le respect de la personnalité de l'enfant et de l'action éducative des familles.



# Le socle commun de connaissances et de compétences

- ☀ La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société.
- ☀ Le livret individuel de l'élève en est la trace écrite



# Les relations maître/élèves

- ✦ Le maître est le référent adulte privilégié de tous ses élèves et, au-delà, de l'ensemble des élèves de l'école. Il s'adapte à leurs besoins, leur parle, les écoute, les stimule, les accompagne dans leur apprentissage, dans leurs progrès en respectant leur personnalité.



# Les relations maître/élève

## Le maître :

- Ne met jamais les enfants en danger
- S'interdit toute forme de châtement corporel ou de punitions collectives (BO n° spécial 4 du 31.08.1989). Il convient d'éviter dans tous les cas les excès qui risquent de conduire à l'obéissance excessive et à la passivité absolue. Il faut plutôt habituer l'élève à une discipline raisonnable, acceptée et bien comprise



# Les relations maître/élèves

## Le maître

- Elabore, fait comprendre et fait respecter, en fonction de l'âge des enfants, les consignes de travail et les règles de vie de la classe
- Organise son enseignement dans le respect du programme qu'il décline pour toute la classe en tenant compte de l'hétérogénéité des élèves





# Posture de l'enseignant

- Il adapte son registre de langue, son vocabulaire à différents niveaux d'âge et de compréhension des élèves
- Il veille à sa présentation et à sa posture professionnelle



# Identité professionnelle

- ✿ Pour exercer son métier dans de bonnes conditions, il faut que l'enseignant soit en bonne forme et qu'il soit disponible pour ses élèves
- ✿ Il est strictement interdit d'avoir une autre activité professionnelle sous quelque forme que ce soit, sauf à en faire la demande auprès du chef d'établissement (exemples)
- ✿ En toutes circonstances, l'enseignant est soumis à un devoir de réserve et de confidentialité pour tout ce qui relève de l'exercice de sa profession



# Les relations avec les parents

## Le maître :

- Se rend disponible aux familles par des réunions, des rencontres individuelles régulières en dehors du temps scolaire
- Doit savoir conduire une réunion de parents d'élèves (cf. formation n°1)



# Les relations avec les parents

## Le maître

- Associe les parents à la vie de la classe, en les informant des projets spécifiques
- Sait entrer en contact, si nécessaire, et répond à tout besoin de communication des parents, utilise le cahier de correspondance
- Convoque la famille en cas de difficulté scolaire d'un élève



# La surveillance des élèves

- Assurer une surveillance continue de l'accueil à l'école, 10 minutes avant le début de la classe, jusqu'à la sortie : accompagner les élèves jusqu'à la porte de l'école ou les confier aux personnes habilitées à les prendre en charge (école maternelle)
- Cas des déplacements dans les couloirs
- Surveillance de la récréation



# La surveillance des élèves

- Etre vigilant et prévenir les situations qui peuvent devenir conflictuelles ou dangereuses
- Mettre à l'écart, sous surveillance, un enfant ayant un comportement dangereux, mais ne pas le priver de récréation, ni d'activités de classe



# Conclusion

- ✦ Les enseignants sont les garants de la sécurité des élèves à l'école, en toute circonstance
- ✦ Ils sont les garants de leur réussite scolaire, il leur revient de mettre en œuvre tous les dispositifs existants pour leur apporter l'aide nécessaire en cas de difficultés



# Droits des enseignants

- ☀ Méthodes pédagogiques
- ☀ Choix des manuels
- ☀ Progressions

*Dans le cadre d'un travail d'équipe, sous la responsabilité du directeur*

- ☀ Respect dans leur fonction
- ☀ Protection juridique

